



PRÉSERVER LE FONCIER CANNIER, UN ENJEU DE TAILLE POUR MAINTENIR LES ÉQUILIBRES DU TERRITOIRE

La filière Canne-Sucre occupe un rôle central dans les équilibres agricoles, économiques et environnementaux du territoire et participe pleinement aux objectifs d'amélioration de souveraineté alimentaire et énergétique de La Réunion. Si la canne à sucre disparaît, c'est l'intégralité de l'agriculture réunionnaise qui risque de s'écrouler. Tel est le constat unanime ressorti des Etats Généraux de la canne qui se sont tenus le 20 juin dernier. Pourtant, la filière est aujourd'hui confrontée à de nombreux défis dont un de taille, celui de l'érosion de la sole cannière. Des actions doivent être menées sur toutes les communes pour préserver et relancer cette culture essentielle dans les équilibres de notre territoire.

UN SOCLE POUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET ÉNERGÉTIQUE DE L'ÎLE

La canne à sucre occupe une place prépondérante dans l'agriculture réunionnaise. Principale culture de La Réunion, elle fait vivre 2 300 exploitations agricoles (soit près de 40% des exploitations réunionnaises) et est cultivée sur 55% de la Surface Agricole Utile (SAU) de l'île.

Riche de plus de deux siècles d'histoire, **la filière canne-sucre revêt aujourd'hui un rôle majeur dans l'équilibre et la résilience du système agricole réunionnais car elle offre une grande sécurité aux planteurs.** Plus résistante que les autres cultures aux aléas climatiques, elle dispose en outre de débouchés et d'un prix d'achat garantis par les termes de la Convention Canne 2022-2027.

Cette sécurité permet aux agriculteurs de s'engager dans une démarche de diversification pour compléter leurs activités et développer certaines cultures, plus fragiles, ainsi qu'une diversité de produits locaux, avec un risque maîtrisé.

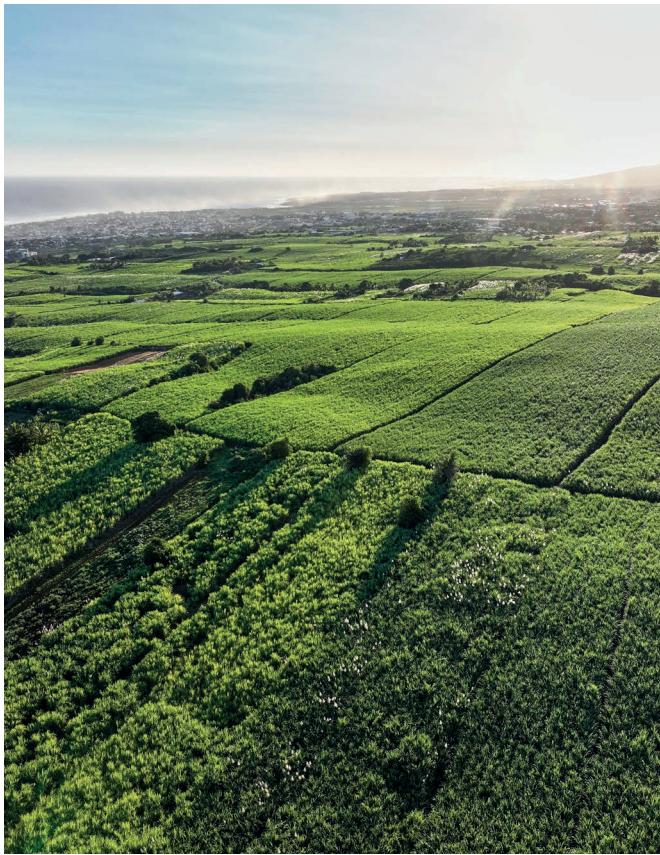
Un nombre important d'exploitants canniers s'est ainsi engagé dans la diversification agricole, consacrant en moyenne 11% de leurs parcelles à d'autres ateliers (élevage, maraîchage ou encore arboriculture).

Avec la canne à sucre comme pilier de son agriculture, **La Réunion assure aujourd'hui plus de 70% d'autosuffisance sur les produits agricoles frais**, soit plus que tout autre territoire ultramarin.

Si la canne à sucre est, avant tout, cultivée pour son sucre, ses débouchés se sont diversifiés au fil des années. La bagasse, résidu fibreux issu de la transformation de la canne, est aujourd'hui valorisée pour la production d'énergie (vapeur et électricité) dans les centrales thermiques attenantes aux deux sucreries, représentant la première source d'énergie renouvelable locale et **un atout indéniable pour la souveraineté énergétique de La Réunion.**

UNE ÉROSION DE LA SOLE CANNIÈRE QU'IL FAUT COMBATTRE

Notre territoire, contraint, d'une part par sa géographie et, d'autre part par le développement des besoins humains tant en matière de logement que d'activités économiques,



est la région française qui dispose de la plus petite SAU rapportée au nombre d'habitants avec 4,8 ha de SAU pour 100 habitants, contre 41,6 ha dans l'hexagone soit presque 10 fois plus. **Préserver le foncier agricole réunionnais est indispensable au maintien du modèle agricole de l'île et de ses grands équilibres.**

Pourtant, la surface agricole réunionnaise et la sole cannière en particulier, subit une érosion importante depuis 2019. En effet, ces cinq dernières années le foncier cannier productif est passé de 22 700 hectares à 19 200 hectares, soit **une baisse exceptionnelle de 3 500 hectares**. Ce recul de la sole cannière représente, à lui seul, une perte de capacité de production d'environ 250 000 tonnes de cannes sur la période.

Ces terres qui ne sont plus cultivées pour la canne à sucre ne bénéficient pourtant que minoritairement à la diversification de l'agriculture : plus de la moitié de ces surfaces sont concernées par la déprise agricole (terrains sous-exploités, non exploités temporairement, voire abandonnés), seuls 30 % restent valorisés pour d'autres usages agricoles. **Cette importante déprise constitue un risque pour l'avenir des filières et l'atteinte des objectifs stratégiques de développement agricole de l'île à l'horizon 2030** (*plan AGRIPéi 2030 porté par le Département en 2019, repris par le comité de transformation de l'agriculture réunionnaise en 2021 ; Plan Régional de Souveraineté Alimentaire signé en 2023*).

Il est donc absolument nécessaire d'inverser la tendance de déprise et de reconquérir le foncier agricole productif de La Réunion. Toutefois, bien que certains dispositifs existent

et sont mobilisés tels que la procédure terres incultes, les PAEN (Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains), les moyens de lutte contre l'érosion du foncier agricole méritent d'être renforcés. Il s'agit là d'un enjeu majeur pour l'avenir agricole de La Réunion.

DES ACTIONS PRIORITAIRES À MENER :

Quelques actions prioritaires pour la préservation et la reconquête du foncier agricole ont ainsi été identifiées dans le cadre des Etats Généraux de la Canne :

- **Limiter l'urbanisation, à travers le SAR et les PLU**, y compris au titre de l'intérêt général pour réduire le niveau actuel de perte de surfaces agricoles et protéger les espaces autour des sites stratégiques canniers, **avec un objectif clair de revenir à un niveau de 22 000 ha cultivés en canne d'ici 2030**,
- **Prioriser la remise en culture de 4 000 ha de friches**, en mobilisant tous les leviers, y compris coercitifs, prévus par le Code Rural au titre de la procédure de terres incultes, et en optimisant les modalités de mise en œuvre au regard des spécificités du territoire et en faisant évoluer la réglementation, si nécessaire,
- **Relancer les projets structurants d'aménagement foncier par zone**, avec des incitations et un accompagnement à la transmission,
- **Remettre en place des structures collectives d'aménagement foncier**,
- **Poursuivre le développement des périmètres irrigués**, et des solutions permettant d'accroître la disponibilité en eau au niveau des exploitations agricoles, sur l'ensemble de l'île pour s'adapter au changement climatique.

Il est essentiel que les autorités publiques ainsi que l'ensemble des acteurs de l'agriculture se saisissent de ces enjeux et outils en vue de préserver au maximum le foncier agricole productif, indispensable pour atteindre les objectifs de souveraineté alimentaire et énergétique et maintenir les équilibres sociaux et d'aménagement du territoire.

